

Chers Habitants et Habitantes de la Communauté de Communes (CDC) du Réolais en Sud-Gironde,

Comme vous le savez peut-être, avec l'ensemble des élus des 41 communes de la Communauté de Communes, j'ai mené un long combat pour contester la décision des gouvernements BORNE puis ATTAL de ne pas inclure notre territoire dans le classement FRR (France Ruralités Revitalisation) alors que toutes les Communautés de Communes qui nous entourent y sont éligibles depuis plusieurs années.

Vous avez dû entendre parler notamment de notre rocambolesque virée en bateau pour porter une motion à la Sous-Préfecture, du voyage de 35 élus à Paris pour interpeller les services du Premier Ministre à Matignon, des pétitions lancées sur les marchés ou encore des banderoles de crêpe noir matérialisant notre colère à l'entrée de chaque village.

Sans nous décourager malgré toutes les embûches rencontrées ces derniers mois (dissolution de l'Assemblée Nationale puis motion de censure renversant le gouvernement) nous avons maintenu la pression sur les gouvernements successifs en nous appuyant sur les interventions efficaces de l'ensemble de nos parlementaires, toutes sensibilités politiques confondues.

L'adoption du budget 2025 et donc de l'amendement qu'elles (ils) ont défendu à l'Assemblée Nationale et au Sénat a acté notre formidable victoire :

AUJOURD'HUI, LES 41 COMMUNES DE LA CDC SONT CLASSÉES FRR

Et alors, me direz-vous, que nous apporte ce classement ?

En fait, de multiples avantages fiscaux et sociaux pour les entreprises de nature à renforcer l'attractivité du territoire ou, en tous les cas, de ne plus nous défavoriser par rapport à nos voisins bazadais, langonnais ou sauveterrois :

- En premier lieu, sachez que tout exploitant créant ou reprenant une entreprise employant moins de 11 salariés à compter du 1^{er} janvier 2025 verra ses bénéficiaires exonérés d'impôt pendant une durée pouvant aller jusqu'à 8 années ;
- Sur délibération des collectivités locales (communes et CDC), ces entreprises pourront également bénéficier des mêmes exonérations au titre des impôts locaux ;
- Des allègements très importants des droits de mutation (les fameux frais de notaire) frappant certaines acquisitions d'immeubles ou fonds de commerce. Il en va de même quand un jeune agriculteur voudra acheter des terres à exploiter ;
- dans plusieurs situations, les employeurs pourront bénéficier d'exonérations de charges patronales.

Mais ce n'est pas tout.

A leur tour, les communes dont certaines ont de plus en plus de mal à équilibrer leur budget pourront bénéficier de majorations au titre des dotations versées par l'État.

D'autres avantages existent mais il serait fastidieux de tous les énumérer.

Sachez qu'aujourd'hui, nous disposons enfin des atouts pour faire venir et revenir des entreprises chez nous et en particulier des professionnels de santé.

Sur ce dernier point, comment admettre que notre ville centre avec ses 4 500 habitants (La Réole) n'abrite plus qu'un cabinet dentaire avec 2 dentistes proches de la retraite alors qu'à Sauveterre de Guyenne qui regroupe 1 800 habitants, il y a 6 dentistes, attirés par les bonifications fiscales de FRR !!!

Le classement FRR n'est pas une fin en soi. Si c'est une condition nécessaire pour retrouver notre attractivité, elle n'est pas suffisante.

Il faut maintenant le faire savoir partout. Bien sûr, j'ai demandé à mes équipes de communiquer très largement sur ce sujet majeur.

Mais vous pouvez aussi y prendre part. Parlez-en entre vous, en famille, à vos amis, à vos collègues de travail, à vos voisins, à qui vous voulez. Mais il faut faire savoir qu'aujourd'hui nous bénéficions des mêmes atouts que nos voisins. Et que nous avons de la main d'œuvre pour travailler et beaucoup de patients à soigner.

Nous comptons sur vous comme vous pouvez compter sur nous.

Francis ZAGHET
Président de la Communauté de Communes
du Réolais en Sud-Gironde

